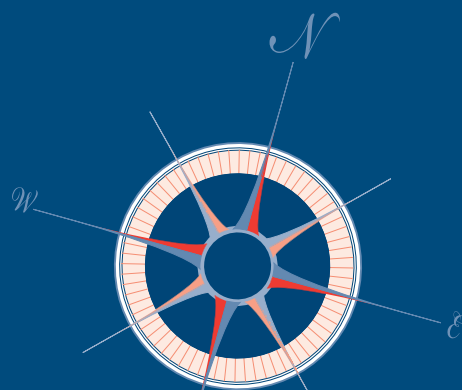




Principes Régissant Le Leadership Communautaire

Fondations Communautaires du Canada

Principes régissant le leadership communautaire

Les Fondations communautaires du Canada . . . en quête de leur rôle de leadership dans la communauté

Ces dernières années, les Fondations communautaires ont connu une croissance de leur réseau la plus rapide qui soit dans le domaine du bénévolat au Canada. Pour ceux d'entre nous qui en faisons partie, c'est là quelque chose de passionnant, qui ouvre beaucoup de perspectives et promet des défis.

Cela veut dire aussi plus de responsabilités. On attend énormément de nous et on compte de plus en plus sur nous pour faire preuve de leadership au niveau local.

C'est pourquoi, notre mouvement cherche à déterminer quel doit être notre rôle pour ce qui est d'aider nos communautés à relever les défis auxquels elles ont à faire face. Cela nous a amenés à beaucoup réfléchir au sujet des principes de base devant guider les fondations communautaires dans leur action. Il s'est dégagé de ces discussions neuf principes directeurs qui doivent beaucoup à l'apport du conseil d'administration des fondations communautaires et des bénévoles de toutes les régions. Ces principes traduisent une conception du leadership s'appliquant aux fondations communautaires et orientent le rôle qu'elles peuvent et devraient jouer.

De toute évidence, les fondations communautaires partagent avec beaucoup d'autres intervenants les responsabilités et les perspectives liées au leadership au niveau local. Nous nous réjouissons de partager ces principes avec nos partenaires dans le secteur du bénévolat, au gouvernement et dans les entreprises, et de continuer à chercher les moyens d'aider tous ensemble les communautés d'un océan à l'autre à devenir plus dynamiques et plus fortes.

La président-directrice générale,
Fondations communautaires du Canada



Monica Patten

PRINCIPE 1

Renforcer l'action communautaire

Nous allons tabler sur le potentiel et les atouts de notre communauté. Ce sont les initiatives qui renforcent les communautés, car elles augmentent la capacité des organismes et des individus pour ce qui est de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent, de développer le leadership au niveau local, de promouvoir l'autonomie, de mettre l'accent sur la prévention et de mobiliser les membres des communautés et les ressources locales.

PRINCIPE 2

Comprendre la nature changeante de nos communautés

Il nous faut faire preuve de stratégie dans toutes nos activités, car il nous faut bien connaître nos communautés. Cela veut dire qu'il faut consacrer du temps aux consultations, nous rendre disponibles pour les discussions, être des acteurs actifs dans la communauté, suivre de près les tendances locales et nationales et être sensibilisés à ce que représente le changement dans nos communautés.

PRINCIPE 3

Susciter le dialogue

Compte tenu de notre mandat de grande portée visant à en arriver à une communauté dynamique, nous allons faire se réunir les gens ayant des idées et des points de vue différents et leur donner la possibilité d'entamer le dialogue, tout en se respectant mutuellement, sur des questions importantes pour nos communautés.

PRINCIPE 4

Conclure des partenariats

Étant donné qu'on peut accomplir plus de choses quand on oeuvre ensemble, nous allons constituer, encourager et appuyer des partenariats entre des membres de la communauté, des groupes de quartier et des groupes communautaires, des clubs philanthropiques, des fondations, des conseillers professionnels, des entreprises, des ordres de gouvernement, des médias et d'autres acteurs, qui partagent le même idéal et les mêmes responsabilités.

PRINCIPE 5

Tenir compte de la diversité

Nous estimons que la diversité est synonyme de force et que nous communautés y gagnent lorsque nous comprenons différents points de vue et faisons participer la communauté dans son ensemble à nos délibérations et à nos prises de décisions.

PRINCIPE 6

Instituer un programme de subventions efficace et imaginatif

Nous allons nous efforcer de nous améliorer constamment pour ce qui est de l'octroi de subventions, de façon à changer les choses visiblement et durablement dans nos communautés en accordant des subventions de façon équilibrée, flexible, créative et adaptée.

PRINCIPE 7

Évaluer et faire part des constatations

Nous allons évaluer nos activités pour nous améliorer et peaufiner notre action et nous allons faire part de nos constatations aux membres de la communauté.

PRINCIPE 8

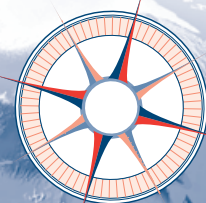
Instaurer des processus adaptés et responsables

Nous adopterons des pratiques ouvertes et accessibles, équitables et objectives, souples et à jour vis-à-vis de ceux qui veulent obtenir des subventions, des donateurs, des bénévoles et d'autres acteurs dans la communauté. C'est là une chose essentielle compte tenu de notre rôle en tant que gestionnaires crédibles et de bonne réputation de nos ressources communautaires.

PRINCIPE 9

Équilibrer nos ressources

Étant donné la corrélation entre notre financement, l'octroi de subventions et les autres activités liées au leadership communautaire, nous allons nous attacher à répartir également nos ressources humaines et financières à consacrer à ces secteurs.





*Community
Foundations of
Canada*

*Les fondations
communautaires
du Canada*

Pour de plus amples
renseignements, veuillez vous
adresser aux:

Fondations communautaires du
Canada, 75, rue Albert, pièce 301,
Ottawa (Ontario) K1P 5E7.

tél (613) 236-2664

télé (613) 236-1621

courriel cfcmp@ibm.net

Imagine

A New Spirit of Community

also available in english